Une image contenant dessin

Description générée automatiquement

Saison 2020 – 2021

**Aubrière, Association Culturelle et d’Animation de Fondettes**

*Prendre connaissance et adhérer aux règles communes, afin de retrouver le plaisir d’apprendre, d’enseigner, de jouer ensemble et de se produire devant nos publics.*

**Guide à l’usage des familles, des élèves et des professeurs de l’école de musique de l’Aubrière**

**PROTOCOLE SANITAIRE**

**Enseignement et pratiques musicales**

**Le présent protocole définit de quelle manière les élèves et les professeurs pourront accéder aux salles de l’Aubrière, et suivre (ou donner) leurs cours de musique, qu’ils soient d’instrument, de formation musicale, ou de pratiques collectives.**

**Ce document est valable jusqu’à nouvel ordre.** *La situation sera régulièrement évaluée et permettra d’adapter les règles de ce protocole, en collaboration avec la municipalité de Fondettes, propriétaire et responsable des locaux.*

**► NB :** Le présent protocole a été élaboré à partir des documents officiels publiés par nos ministères de tutelle.

**Préconisations communes**

Pour les enfants :

Si votre enfant déclare « ne pas se sentir bien », ou présente des symptômes faisant penser à la COVID 19 *(Courbatures, rhume, toux, essoufflement ou difficulté à respirer, fatigue inhabituelle, maux de tête ou de gorge, perte de goût ou d’odorat, diarrhée*), veuillez prendre sa température. Si celle-ci dépasse 38°C, nous vous demandons de le garder chez vous et vous invitons à consulter un médecin.

Pour les adultes :

Si vous avez de la fièvre au-delà de 38°C, et des symptômes évoquant la COVID *(Courbatures, toux, essoufflement ou difficulté » à respirer, fatigue inhabituelle, maux de tête ou de gorge, perte de goût ou d’odorat, diarrhée*), nous vous demandons de rester chez vous, et vous invitons à consulter un médecin.

Nous vous prions de bien vouloir avertir, comme à l’accoutumée, le professeur (ou l’Aubrière) de votre absence, ou de l’absence de votre enfant.

*Tout symptôme évocateur d’infection par la COVID-19 constaté par le professeur ou tout autre salarié de l’Aubrière conduira à l’isolement de l’élève avec port d’un masque de type chirurgical, quel que soit son âge. La température pourra être prise à l’aide d’un thermomètre frontal par le professeur, par la coordinatrice de l’école de musique ou par l’une des deux personnes chargées du suivi sanitaire à l’Aubrière (Sophie Rogeon ou Lise Leroux).*

*En cas de température supérieure à 38°C, la personne adulte sera invitée à rentrer chez elle .Dans le cas d’un enfant, la famille sera contactée pour venir le chercher dans les meilleurs délais.*

*La même règle sera appliquée pour toute personne de l’encadrement.*

**🡺Nous vous demandons de bien vouloir prévenir l’Aubrière, si votre enfant ou vous-même êtes testés positif à la COVID 19, de façon que les « cas-contact » puissent être prévenus au plus vite. Nous souhaitons que le retour en cours se fasse après l’avis d’un médecin, afin d’éviter tout risque de contagion.**

**Mesures de prévention**

**REGLES GENERALES**

* **Voir plus loin les règles spécifiques à chaque pratique instrumentale**
* Lavage des mains au savon et à l’eau, ou à défaut au gel hydro alcoolique avant l’entrée en cours, et à la sortie du cours.
* Aération importante des locaux toutes les 3 heures minimum (et le plus souvent possible)
* Désinfection des zones de contact entre chaque cours : Le professeur sera responsable de la désinfection dans sa salle de cours.
* Les zones de contact des lieux locaux communs (couloirs, halls…) seront désinfectées régulièrement. Les employés municipaux contribueront à cette désinfection, et procéderont au lavage régulier des sanitaires et des sols de l’ensemble des salles.
* **Port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans** dans les locaux de l’association, y compris **pour les professeurs et salariés de l’Aubrière**.

Pour les élèves, le masque n’est pas fourni par l’association.

* Le masque est donc obligatoire à l’intérieur des locaux, pour les + de 11 ans, « sauf quand les pratiques artistiques (Ici le chant et les instruments à vent) ne le permettent pas (décret du 28 aout 2020) »
* L’élève et le professeur pourront donc, au moment de jouer d’un instrument à vent ou de chanter, retirer leur masque en cours, à condition de garder le même emplacement dans la salle avec une distanciation physique adéquate : 2 mètres minimum de tous côtés et 3 mètres (4 mètres pour le chant), quand il y a un vis-à-vis. Ceci durant tout le cours.
* Des plexiglass sur pied compléteront le dispositif de protection*.*
* Le masque devra être remis dès la fin du cours, avant de sortir.
* Les feuilles de présence : Elles seront remplies obligatoirement à chaque séance par le professeur, pour permettre le traçage recommandé. Nous pourrons ainsi vous prévenir sans délai, en cas de cas de COVID 19 déclaré dans l’association et pouvant vous concerner.

**LES ENTREES ET SORTIES**

**Pour éviter les croisements dans les couloirs ou halls,**

**Pour éviter les risques accrus de contamination au niveau des zones de contacts touchées par un grand nombre de personnes (comme les poignées de porte),**

**nous avons mis en place les règles suivantes :**

* **Les accompagnants ne seront pas autorisés à entrer dans les salles de cours, ni dans les accès à ces salles.**Seuls les enfants de moins de 6 ans pourront être accompagnés jusque dans la salle, l’accompagnant devra néanmoins quitter la salle dès le début de cours
* Chaque élève arrivera quelques minutes avant l’heure du cours pour pouvoir se laver les mains à l’eau et au savon dans les sanitaires dédiés à la salle. A défaut, du gel hydro alcoolique sera à disposition dans chaque salle.
* Le professeur viendra chercher le (ou les) élèves, après avoir pu procéder au protocole sanitaire mis en place entre 2 cours (désinfection des zones contact et aération)
* Le professeur libérera le (ou les) élève(s) un peu avant la fin du cours, en l’(les)invitant à se laver les mains à nouveau.
* Le professeur seul manipulera les poignées de porte en faisant entrer ou sortir les élèves.
* Pour les cours de formation musicale, nous appliquerons les mêmes règles que ci-dessus : le professeur ira chercher le groupe d’élèves à l’endroit prévu (cf paragraphe « accès selon les locaux » ci-dessous), après avoir libéré le groupe précédent.
* Pour les pratiques collectives : Les portes de la salle et de l’accès au bâtiment resteront autant que possible ouvertes jusqu’à l’arrivée des derniers participants des ateliers, orchestres, ensembles. De même le professeur fera sortir ses élèves tous ensemble.

Pour chaque instrument, se référer au paragraphe « règles particulières selon l’instrument »

🡺 **Merci de venir récupérer les enfants quelques minutes avant l’heure prévue de fin de cours, à l’endroit où vous l’avez déposé. En cas de retard, les enfants seront confiés aux personnes de l‘accueil de l’association.**

**ACCES SELON LES LOCAUX**

Salles de cours de « la petite maison » Léonard de Vinci :

*Merci d’attendre dehors devant l’entrée du bâtiment, lavage des mains dans les sanitaires du hall ou des « toilettes du marché » derrière le bâtiement.*

Salle Georges Migot :

*Accès et sanitaires dans le hall*

*Merci d’attendre devant les portes automatiques (partie extérieure couverte)*

*Sortie des élèves par l’issue de secours de la salle (porte extérieure à côté de l’accueil)*

Salle concerto :

*Sanitaires à gauche de la porte du couloir toujours ouverts, entrée et sortie par le couloir, merci d’attendre dehors devant la porte du couloir (espace couvert devant la porte)*

Salle orchestre :

*Merci de patienter dehors à l’entrée du bâtiment, lavabo dans la salle et sanitaires à l’extérieur au fond du couloir d’accès.*

Concernant « la BIB » :

*Il sera toujours possible d’attendre ou de travailler dans la BIB, et bien sûr d’y emprunter des livres, mais la jauge ne pourra dépasser 15 personnes en tout, assises ou debout.*

***Merci de respecter les sens de circulation mis en place par l’association.***

**RAPPEL DES GESTES-BARRIERE**

○ Tousser ou éternuer dans son coude (ou dans un mouchoir jetable, puis le jeter)

○ Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter.

○ Eviter de se toucher le visage.

○ Saluer sans serrer la main et sans embrassades.

○ Apporter si besoin une gourde, le goûter sera pris en dehors des bâtiments.

○ L’échange ou le partage d’effets personnels doit être proscrit.

* Se laver fréquemment les mains est le meilleur moyen de lutter contre le virus.
* En complément des gestes barrière, le port du masque permet de protéger les autres et de se protéger, surtout en intérieur, et encore plus en l’absence d’une distanciation physique suffisante.

NOTA : Chaque salle se verra pourvue de gel hydroalcoolique, de mouchoirs à usage unique, de poubelles, d’essuie-tout, de produit désinfectant et d’une trousse à pharmacie. Chaque bâtiment sera équipé d’un thermomètre frontal.

L’association mettra à jour chaque semaine son affichage obligatoire, selon les évolutions règlementaires.

**+LE MATERIEL**

* Le matériel ou les instruments en commun seront à éviter au maximum. Si ce n’est pas possible d’éviter cette utilisation partagée, il sera procédé à une désinfection de ce matériel ou cet instrument, entre 2 cours, ou à leur mise en quarantaine d’au moins 24 h. Le musicien (élève ou professeur) devra se laver les mains, juste avant et juste après s’être servi de cet instrument ou de ce matériel.
* Il est donc demandé aux élèves (adultes ou enfants) et aux familles (pour les jeunes enfants), de veiller à ne rien oublier de tout ce qui est nécessaire pour le cours :

L’instrument personnel en premier lieu, les partitions ou les photocopies, les crayons et gommes, la méthode, le carillon, le cahier, le pupitre éventuel…

Il faudra donc vérifier, pour chaque cours, que tout ce qui est demandé par les différents professeurs est bien en possession de l’élève, adulte ou enfant, avant le départ du domicile.

*L’achat de partitions sera privilégié par rapport aux photocopies, le photocopieur étant un objet très fréquemment partagé.*

**REGLES PARTICULIERES SELON LES INSTRUMENTS**

*Se référer en premier lieu aux règles générales, notamment en ce qui concerne l’accès aux locaux, l’ouverture des portes par le professeur, et le lavage des mains.*

**Pour les élèves en classes de flûte, de clarinette et saxophone :**

*Veiller à respecter la distanciation physique la plus grand possible : 2 mètres minimum de tous côtés et 3 m minimum en vis-à-vis, pour éviter toute contamination par voie aéroportée.*

*Un plexiglass sur pied complètera le dispositif de protection*

*Apporter à chaque cours un sac et un chiffon qui serviront à vider les clés d’eau et pourront servir à nettoyer le sol à l’emplacement que l’on a occupé. Le ramener chez soi dans le sac fermé.*

*Le professeur sera chargé de désinfecter régulièrement le sol avec un spray et un essuie tout et de désinfecter le pupitre entre 2 cours.*

*Rappels : Pour les plus de 11 ans, arriver avec son masque, et le remettre dès la fin du cours.*

**Pour les élèves en classes de trompette, trombone et tuba.**

*Veiller à respecter la distanciation physique la plus grand possible : 2 mètres minimum de tous côtés et 3 m minimum en vis-à-vis, pour éviter toute contamination par voie aéroportée.*

*Un plexiglass sur pied complètera le dispositif de protection*

*Apporter à chaque cours un chiffon et un récipient qui serviront à vider l’eau de condensation de son instrument, ramener ce récipient et ce chiffon chez soi, après les avoir mis et enfermés dans un sac.*

*Le professeur sera chargé de désinfecter régulièrement le sol avec un spray et un essuie tout et de désinfecter le pupitre entre 2 cours.*

*Rappels: Pour les plus de 11 ans, arriver avec son masque, et le remettre dès la fin du cours.*

**Pour les chanteurs solistes et le chant en petits groupes (formation musicale)** :

*Essayer de porter le masque le plus souvent possible et, nos salles de cours le permettant, de toujours veiller à respecter une distanciation la plus grande possible : 2 mètres minimum de tous côtés et 4 m minimum en vis-à-vis pour éviter toute contamination par voie aéroportée.*

*Un plexiglass sur pied complètera cette protection.*

*🡺 Cas particulier du chant au micro : le micro sera équipé d’une bonnette jetable fournie par l’association, et les autres parties du micro et du pied devront être désinfectées entre 2 ateliers.*

*Le pupitre sera désinfecté entre 2 cours par le professeur.*

**Pour les pianistes:**

*Rappel : bien se laver les mains à l’eau et au savon avant et après avoir joué, car le piano est un instrument partagé.*

*La désinfection des touches et des zones-contact sur l’instrument comme sur le tabouret sera effectuée par le professeur.*

*Pour les plus de 11 ans, le masque est obligatoire durant toute la durée du cours.*

*Les 2 salles dédiées aux cours de piano seront équipées de 2 pianos orientés dans le même sens, l’un pour le professeur et l’autre pour l’élève, afin de minimiser les risques de contamination par voie aéroportée.*

**Pour les guitaristes (classiques comme en musiques actuelles) et pour les classes de cordes frottées (violon, alto et violoncelle) :**

*Rappels : Ne jouer que sur son instrument personnel. Pas de matériel échangé*

*(Accordeur, archet…)*

*Amener donc son accordeur à chaque cours et son repose-pied pour les guitaristes.*

*Le pupitre partagé sera désinfecté entre 2 cours par le professeur, qui doit veiller aussi à la désinfection des zones contact sur les amplis et câbles partagés (cours et ateliers de musiques actuelles)…*

*Rappel : Pour les plus de 11 ans, le masque est obligatoire durant toute la durée du cours, de l’ensemble, ou de l’atelier.*

**Pour les percussionnistes et batteurs :**

*Apporter ses propres baguettes à chaque cours, si l’élève ne peut pas acheter de mailloches pour claviers, timbales (ce qui serait souhaitable)…elles pourront être partagées, et donc désinfectées par le professeur entre 2 cours.*

*Bien se laver les mains avant et après le cours ou l’ensemble, car certaines parties des instruments à percussions ne peuvent être désinfectées sans dommage, or ceux-ci sont partagés.*

*Il faudra, entre 2 cours, nettoyer les surfaces qui auront pu être contaminées par voie aéroportée, pour celles qui peuvent être désinfectées sans détérioration : Le professeur sera responsable de ce nettoyage, ainsi que de celui des pupitres.*

*Rappel : Pour les plus de 11 ans, le masque est obligatoire durant toute la durée du cours.*

**Pour La classe de harpe :**

*Cet instrument ne peut être désinfecté efficacement, sans risquer d’endommager vernis et cordes (Nous espérons pouvoir nous procurer rapidement un désinfectant adapté à nos modèles de harpe). D’où l’importance de bien se laver les mains avant et après le cours,*

*Importance aussi qu’une harpe soit réservée au professeur, tandis que les 2 autres soient réservées aux élèves, en alternance, pour éviter au maximum les contaminations, qu’elles soient aéroportées ou par contact*

*L’idéal serait d’apporter son instrument personnel pour le cours.*

*Le professeur est responsable de la désinfection du tabouret et du pupitre entre 2 cours.*

*Rappel : Pour les plus de 11 ans, le masque est obligatoire durant toute la durée du cours.*



